

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2026-053

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260310-CC_2026_053-DE



L'an deux mille vingt-six

Le dix mars à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 4 mars 2026

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 29

Votes 35

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Jean-Marc MACHON, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Arnaud SAVOIE donne procuration à Bernard CHATAIN
Denis LANCHON donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Pascale DANIEL

SECRETARE DE SEANCE : Pascal OUTREBON

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière d'actions culturelles,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Solidarités et Vie sociale" du 3 février 2026,

Festival de musique itinérant et intercommunal, initié en 2021, « Nos Lieux En'Chantés » a pour vocation de maintenir une offre culturelle conviviale sur l'été, lors de soirées-chanson intimistes et hors les murs, réparties sur juillet/août dans les villages du Pays Mornantais.

Associant chanson et patrimoine, le festival « Nos Lieux En'Chantés » est pensé comme un parcours pour faire découvrir et valoriser les lieux patrimoniaux et histoires emblématiques des villages.

CULTURE

**Approbation de la
programmation 2026
du festival "Nos lieux
en'chantés"**

Ce programme donne prétexte à :

- Découvrir des artistes invités aux univers différents
- Investir en extérieur, des espaces publics de caractère pour réunir 150/200 spectateurs
- Rencontrer les habitants du territoire et les sensibiliser au patrimoine local, lors de projets artistiques et culturels donnant lieu à une restitution le soir des concerts
- Mobiliser la convention de partenariat culturel soutenue financièrement par le Département.

Pour l'été 2026, il s'agit de co-organiser 5 « Soirées-chanson » aux genres variés, avec l'aide des communes volontaires, associées au choix des dates, des lieux et des artistes invités à partir de la sélection proposée.

Ces 5 « Soirées-chanson » seront l'occasion de restituer les 5 chansons en patois écrites par les habitants, accompagnés par le groupe TAPE DRU, dans le cadre d'un projet participatif de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2025/2026. Les chansons seront restituées en première partie des concerts du festival.

Pour chaque date, la signature d'une convention de co-réalisation établira les missions et responsabilités de chaque partie prenante, à savoir :

- La Commune concernée pour les conditions d'organisation et d'accueil du public, la participation financière (estimée à 500€) nécessaire à l'équilibre budgétaire de la soirée et les efforts de communication sur place
- Le service Culturel de la Copamo pour la sélection et la programmation des artistes ainsi que la mise en œuvre de leurs prestations sur place (technique, accueil, etc.), la coordination, le suivi (administratif et technique), et le relais de communication.

Tableau de la programmation 2026 du festival

Commune	RONTALON	BEAUVALLON	CHAUSSAN	SAINT-LAURENT-D'AGNY	CHABANIERE
Date	02 juillet	3 juillet	07 juillet	18 août	27 août
Artiste	LIZE	LEMOFIL	TOM POISSON	BAPTISTE VENTADOUR	HECTOR OU RIEN
Lieu	Scène du jardin public	Parvis de la mairie de Chassagny ou place St Roch à Chassagny	Terrain de pétanque ou place du Pilat devant le bâtiment Osmose	Chapelle Saint-Vincent	Parc de la Mairie de Saint-Maurice-sur-Dargoire
Lieu de repli	Salle des fêtes	Eglise de Chassagny ou Salle des Varennes	Salle des fêtes	Salle des fêtes	Salle pluriactivités



Plan de financement prévisionnel du festival « Nos Lieux En'Chantés » 2026

DEPENSES				RECETTES	
Type de dépenses	Coût unitaire	Nb	Coût total	Type de recettes	Montant
Plateau artistique	1 100 €	5	5 500 €	Communes	2 500 €
Hébergement	120 €	6	600 €	Copamo	4 150 €* *hors coût RH
Sacem	70 €	5	350 €		
Location de matériel	40 €	5	200 €		
TOTAL DEPENSES			6 650 €	TOTAL RECETTES	6 650 €

*hors coût RH

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 1.3.MARS.2026

Notifié ou publié

le 1.3.MARS.2026.

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE la programmation du festival « Nos lieux En'Chantés » et sa réalisation,

APPROUVE le plan de financement du festival « Nos lieux En'Chantés »,

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette manifestation culturelle,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de toute autre collectivité territoriale.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 13 MARS 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
RenAUD PFEFFER